



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
www.paca.mutualite.fr

## INVITATION PRESSE

### **Projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2016 : vers une mise à mort de la protection sociale universelle ?**

**Jean-Paul BENOIT, président de la Mutualité Française PACA**

*(En région Paca : La Mutualité Française Paca représente 200 mutuelles qui couvrent 3 millions de personnes en complémentaires santé, 2<sup>ème</sup> financeur de la santé après la sécurité sociale)*

**vous propose d'échanger sur autour d'un petit déjeuner presse :**

**le mardi 20 octobre à 9 h 30**

**A la Boate**

**35 rue de la Paix Marcel Paul  
à Marseille**

Alors qu'on fête les 70 ans de la Sécurité sociale, le gouvernement porte, via l'article 21 du PLFSS 2016, un nouveau coup au caractère universel de notre modèle de protection sociale. La Mutualité est totalement favorable à une «complémentaire santé pour tous», mais aucun des dispositifs mis en place n'en assure la réalisation. Avec un appel d'offres spécifiquement réservé aux personnes de plus de 65 ans, le gouvernement amplifie la segmentation de la protection sociale. Après l'obligation des contrats groupes pour la complémentaire santé en entreprise (article n° 1 de l'ANI) de nouvelles ruptures entre assurés sociaux vont être créées.

Jean-Paul Benoit vous exposera les conséquences de tels dispositifs et les propositions de la Mutualité Française pour tendre vers un système de santé plus équitable. Il répondra également à vos questions sur ces sujets.

**Contact presse :**

Hélène Madec-Asensi :

Tél. : 04 13 10 80 63 ou 06 23 88 05 90

Ou [helene.asensi@pacamutualite.fr](mailto:helene.asensi@pacamutualite.fr)

**POUR MEMO :**

Aujourd'hui en France et dans la Région PACA, les mutuelles représentent plus de 60% des parts de marché de la complémentaire santé. Dans notre région, elles sont au nombre de 200 et protègent plus de 3 millions de personnes.

La Mutualité Française PACA représente ces 200 mutuelles et défend l'accès aux soins non seulement des adhérents mutualistes mais aussi des personnes non couvertes par une complémentaire santé par le biais du financement de la CMU-C et l'ACS.

Les Mutuelles favorisent aussi l'accès aux soins de tous nos concitoyens au travers des services de soins et d'accompagnement (198 en Paca et gérés par 14 Mutuelles), qui proposent des services de santé en secteur 1 et qui sont souvent implantés sur des territoires désertés par toute offre de soin.